



Défaillance bancaire et fichage ficp

Par **Bernard LLENSE**, le 13/11/2012 à 20:58

Bonjour

J'ai été en cessation de paiement momentanée avec mon entreprise unipersonnelle et j'ai une dette bancaire datant de 5 ans avec la BNP (Revolving, compte débiteur et crédit personnel). J'avais tenté un remboursement amiable juste après l'incident que je n'ai pu respecter. J'ai ensuite eu 5 ans de silence total de la part du service juridique de la BNP.

Hier, j'ai reçu un coup de téléphone d'une société MCS qui m'a demandé si je me souvenais de ma créance et qui m'a précisé aujourd'hui par lettre de la cession d'un tas de créances par la BNP à MCS comprenant mon dossier.

Je suis resté évasif, sans nier pour autant la possibilité d'une telle créance.

Que dois-je faire? Puis-je invoquer la prescription de la dette si le créancier n'a aucune activité pendant deux ans ou plus? Dois-je réclamer un éventuel titre exécutoire?

Merci de vos précisions éventuelles qui m'aideront à prendre la bonne décision. Je ne ferai rien jusqu'à plus ample information

Cordialement

Bernard